

Modification de l'assiette d'une partie du chemin rural n°9

Note explicative

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « Loi 3DS »,

Vu l'article L.161-10-2 au sein du code rural et de la pêche maritime qui organise les modalités d'échanges de parcelles ayant pour objet de modifier le tracé ou l'emprise d'un chemin rural

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2025.

Dans le cadre de la création d'une nouvelle boucle de randonnée sur la commune de Montpon-Ménestérol, il est nécessaire de procéder à un changement d'assiette d'une partie du chemin rural n°9, situé à proximité de la Route Marguerite Yourcenar.

Sur le plan annexé, le chemin actuel passe sur les zones identifiées « E » et « F ».

Il est proposé de le déporter sur les zones identifiées « A » et « C ».

L'échange respecte pour le chemin créée, la largeur et la qualité environnementale du chemin remplacé. Il garantit également la continuité du chemin.

Ce dossier de consultation du public comprend :

- Notice explicative
- Copie de la délibération du conseil municipal
- Plan de situation
- Projection de la modification parcellaire.